RAPPORT D'ACTIVITE DE LA

COMMISSION NATIONALE DE FORMATION 2015

La commission nationale de formation dispose d'un budget global concernant différents secteurs.

Les dépenses doivent être en harmonie avec la Convention d'Objectifs et le Ministère des Sports.

Pour la branche Formation, les actions aidées par le Ministère pour l'année 2015 étaient :

- La formation des arbitres : 7 500 €,
- La formation des animateurs de boulodromes, formation des tuteurs : 2 000 €,
- La réforme des formations de moniteurs : 4 000 €,
- La formation des jeunes officiels : 3 000 €,
- La formation et l'accompagnement des dirigeants : 3 000 €,
- Le site internet multi boules (Formaboules) :3 000 €

Soit au total une enveloppe de 22 500 € pour un budget global avoisinant les 45 000 €

Ces actions aidées doivent constituer une priorité parmi la réalisation de l'ensemble des formations.

La Commission Nationale de Formation s'est réunie le vendredi 10 avril à Villeurbanne, puis les 11 et 12 décembre à Dardilly sur les nouveaux axes : "l'arbitre local", "le délégué local", "les Jeunes Officiels", "l'arbitre Club", "l'arbitre Trad", "l'arbitre fédéral".

Les arbitres:

Les arbitres nationaux ont été réunis en Assemblée Générale à Dardilly le samedi 4 avril après midi et dimanche 5 avril. Une trentaine d'arbitres nationaux ont répondu présents sur les 52 recensés.

Cette réunion a permis de faire le point sur leurs préoccupations d'arbitres et leurs attentes.

Un deuxième rassemblement des arbitres nationaux a eu lieu le week-end des 14 et 15 novembre à Dardilly notamment pour les arbitres absents lors du 1° rendez-vous.

Des CBD ou CBR ont organisé des stages de formation, de remise à niveau ou d'examen d'arbitres :

- Examen d'arbitres à Ste Foy la Grande le 11 avril par Marius Perret.
- Formation d'arbitres à Besançon les 28 et 29 novembre par Marius Perret.
- Formation d'arbitres à Gap les 16 / 17 octobre et en novembre par Jean-François Frachon
- Formations de Jeunes Officiels à Gap les 29 et 30 octobre par Lionel Abert.

<u>Petit rappel</u>: Le CBD ou CBR qui souhaite organiser un stage d'arbitres contacte (mail) la commission de formation demandant la possibilité d'organiser le stage, puis après accord, l'organisateur choisit une date en fonction de ses disponibilités (boulodrome notamment, ...) et communique la date retenue à la commission de formation, ainsi qu'à Patrick Pohin (Président de la commission des arbitres) qui désigne l'arbitre formateur. Le secrétariat de la FFSB établit un ordre de mission pour l'arbitre désigné. La FFSB prend en charge le déplacement

de l'arbitre formateur. Les autres frais, notamment la restauration, sont à la charge de l'organisateur.

Si à la suite du stage, un examen est prévu (dans le délai de 1 à 2 mois), le formateur, en concertation avec les candidats et la disponibilité du boulodrome, choisit la date d'examen et la communique à Patrick Pohin et à la commission de formation.

Les moniteurs, éducateurs :

Les derniers stages de formations de moniteurs ont été organisés avant la réforme globale du système de formation :

- BF2 'module '2' ' l'entraînement en CFB' à Montélimar les 24, 25 et 26 avril.
- BF2 'module '4' 'Entraînement et préparation physique' à St Jory les 26, 27 et 28 juin.

Les 18 et 19 avril a eu lieu à Châteauneuf sur Isère une formation de formateurs d''arbitre local' et de Jeunes Officiels (JO).

Les 5 et 6 septembre à Toulouse une nouvelle formation de formateurs a eu lieu sur l'arbitre local et les JO.

Ces formations ont été encadrées notamment par Lionel Abert, conseiller technique national.

Le stage entraîneurs de club, masculins, féminins et jeunes, prévu initialement le 5 et 6 décembre 2014 (problème d'hébergement) a été déplacé au 9 et 10 janvier 2015.

Après la plénière des cadres techniques qui s'est tenue les 8, 9 et 10 juillet à Gap, s'en est suivie une formation de formateurs de moniteurs de CFB sur une journée et demie.

Les délégués sportifs :

Des formations de délégués ont eu lieu conjointement le 27 juin à Avignon et à St Vulbas.

Les dirigeants:

Un rassemblement des dirigeants sur les aides à la création d'emplois initialement prévue pendant les Championnats de France à St Denis lès Bourg a été annulé du fait de l'annonce du service civique. Celui-ci instaure la possibilité de création d'emplois pris en charge par l'Etat.

Le site internet 'Forma-boules' :

Enfin, le site internet 'Forma boules' a ouvert aux boulistes. Il est consultable par tous.

Il "suffit" de l'alimenter en articles, reportages, informations en tous genres Ce site est réalisé en partenariat avec les fédérations de boules : pétanque et jeu provençal, ...

Un achat de 25 tablettes a été réalisé à l'intention des formateurs en vue de la mise à jour et l'alimentation en continue du site 'Formaboules''.

Denis DA COSTA Président de la Commission Nationale de Formation.